
Définitions et standardisation : le travail de l'ICA

Mylène Tanferri



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/elh/471>

DOI : 10.4000/elh.471

ISSN : 2492-7457

Éditeur

CNRS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 10 octobre 2014

Pagination : 63-71

ISBN : 978-2-271-08208-4

ISSN : 1967-7499

Ce document vous est offert par Bibliothèques de l'Université de Montréal



Référence électronique

Mylène Tanferri, « Définitions et standardisation : le travail de l'ICA », *Écrire l'histoire* [En ligne], 13-14 |

2014, mis en ligne le 10 octobre 2017, consulté le 30 octobre 2019. URL : [http://](http://journals.openedition.org/elh/471)

journals.openedition.org/elh/471 ; DOI : 10.4000/elh.471

Définitions et standardisation : le travail de l'ICA¹

L'intérêt pour les pratiques archivistiques dans les débats actuels autour de la mémoire collective et de sa conservation d'une part, les réflexions liées à l'apparition de la digitalisation et des documents nativement numériques d'autre part, manifestent l'importance d'une meilleure compréhension des concepts et pratiques archivistiques. Nous proposerons ici de suivre les activités qui ont mené à la constitution d'une définition particulière, celle qui se dessine à partir d'une analyse des usages et emplois du terme *archives* par la communauté des archivistes. Nous partirons du principe que cette communauté se trouve au moins partiellement représentée par le Conseil international des archives (ICA pour le sigle anglais, qui sera utilisé dans cet article) créé en 1948 sous l'impulsion de l'UNESCO². Certes, la représentativité de l'ICA peut être mise en question, nous y reviendrons ; cependant, la majorité des archives nationales figurent parmi ses membres et, selon son site, il représente à l'heure actuelle plus de 1 400 membres issus de 199 pays

et territoires. Ses projets et programmes d'aide internationale l'ont également bien implanté dans différentes régions du monde, sans compter l'existence de branches régionales qui fonctionnent comme relais entre les différentes instances. Enfin, la diffusion de ses normes de description, dont nous traiterons dans ce travail, entraîne une présence internationale importante. Rappelons par ailleurs que l'ICA est financé par ses membres, composés principalement d'institutions nationales d'archives, mais aussi d'associations d'archivistes et d'archives privées³. L'ICA a reçu une subvention annuelle de l'UNESCO jusqu'en 1997 et celle-ci continue à financer sporadiquement certains de ses projets. De par sa position, l'ICA façonne les définitions des archives en modifiant les enjeux et les perspectives qui leur sont liés : son caractère international favorise la mise en place d'échanges réguliers entre archivistes de différents pays, et contribue ainsi à dessiner le paysage archivistique tel qu'il se présente aujourd'hui [Grange 2008].

La réflexion sur les activités liées aux archives menée par les membres de l'ICA est peu connue. Elle a pourtant conduit à rendre visibles, pensables et perfectibles les principaux traitements opérés par les archivistes sur les matériaux de travail des historiens (éliminations, classements, descriptions et établissement d'instruments de recherche, pour les plus importantes), participant ainsi à la configuration du savoir historique, comme l'induit la question de Blouin et Rosenberg: «*How, in other words, have the practices of archival institutions shaped historical knowledge?* » [Blouin, Rosenberg 2011].

Pour tenter de saisir les définitions des archives proposées par les archivistes de

l'ICA, nous avons organisé cet article en trois temps, en abordant en premier lieu le travail d'unification des définitions, puis la question de la professionnalisation et de la délimitation des juridictions, et enfin celle de la standardisation des pratiques. Chacune de ces parties traite des processus liés à la constitution de définitions dont nous donnons des exemples issus de nos sources. Celles-ci comprennent une sélection de documents d'archives de l'ICA déposés aux archives nationales, qui couvrent la période 1948-1992, des éléments de littérature grise disponibles tels que les rapports et études ou les comptes rendus de séances, ainsi que des articles et autres publications spécialisées.

Une position internationale – notion unique, définitions multiples ?

Ce dépouillement nous a permis de constater que l'ICA a participé, à travers ses membres, à l'élaboration d'une définition des archives par les archivistes, c'est-à-dire une définition située, pratique et d'usage, orientée par des problématiques concrètes et constituée à partir des expériences, des attentes et des identités des différents acteurs du Conseil. Cette définition est pourtant loin d'être unifiée, notamment en regard de courants théoriques influencés par des traditions nationales, et l'ICA forme un point de vue privilégié d'où il est possible d'observer les formulations nationales et/ou institutionnelles du terme, l'évolution des rapports hiérarchiques entre différents pays et/ou régions linguistiques ainsi que les mutations qui sont appa-

raues en raison de la mise en commun des expériences. Cette mise en commun a contribué à mettre en lumière les différences culturelles qui distinguent les pratiques archivistiques [Ketelaar 1997; Couture 1993]. Les activités de l'ICA, au long de son demi-siècle d'existence, ont rendu ces particularismes mesurables, quantifiables, mais aussi modifiables.

Le travail de définition repose sur une activité en deux temps. Une première étape de mise en commun, et donc d'explicitation de positions et de pratiques, est réalisée par la consultation d'un nombre plus ou moins étendu de membres, en principe indiqués par les archives nationales. Dans un second temps, les éléments communs sont sélectionnés et retravaillés, ce qui entraîne

un processus de négociation sur les contenus qui seront retenus ou non, ou sur les modifications qui devront être apportées. Les discussions relatives à ces processus de mise en commun et d'unification de la terminologie peuvent être suivies de façon assez précise, car le travail est réalisé en grande partie par correspondance. Elles révèlent des divergences nationales, en particulier sur les conceptions de ce que sont les archives et les façons de les approcher.

Au sein de l'ICA, certains concepts spécifiques considérés comme des concepts clés pour la profession, tels que le respect des fonds et de la provenance, ont été constitués en axiomes, utilisés comme base pour d'autres activités et pour déterminer ce qui est ou non une pratique archivistique et ce qui sépare les archives d'autres types de regroupements de documents. Ces axiomes contribuent à uniformiser les discours et les pratiques, et imposent

une définition unifiée des archives, car ils circulent largement. Ils se retrouvent également à la base, par exemple, de la majorité des outils informatiques utilisés en archives. Ils déterminent la façon dont les autres activités archivistiques sont pensées et constituent pour la communauté une façon d'aborder les changements techniques qui apparaissent au cours de l'évolution de la profession tout en conservant un noyau structuré de principes [Abbott 1988]. Reposant sur un corpus de doctrines et de pratiques spécifiques, les définitions proposées par l'ICA engagent des archivistes du monde entier à partager un vocabulaire qui leur permette de débattre sur le contenu et la validité de concepts largement connus et de comparer leurs pratiques, mais aussi de se distinguer d'autres professionnels historiquement proches, tels les bibliothécaires ou les documentalistes.

Professionnalisation

Si l'on suit les propositions d'Abbott [1988] concernant les processus de professionnalisation, les métiers se fondent sur le développement et la légitimation de connaissances spécifiques qui subissent à la fois des contraintes externes (technologies disponibles, politiques, etc.) et internes (innovation et structuration). Les différents groupes professionnels proches travaillent activement à gagner des espaces de juridiction à travers l'élaboration d'une spécialisation théorique. La mise en commun des pratiques et des définitions façonne les représentations des archives et organise une juridic-

tion spécifique. Les membres de l'ICA orientent les activités de l'organisme vers des connaissances qu'ils estiment possibles et désirables pour les archivistes en définissant les tâches et les objets qui leur incombent et les distinguent d'autres professionnels.

Ces différences et distinctions sont visibles dans les documents de l'ICA, principalement dans ceux qui retracent les relations avec des associations proches telles que la Fédération internationale des associations de bibliothèques (IFLA) et la Fédération internationale de documentation (FID, dont les origines



Cliché Archives nationales

La régie des fonds.

remontent aux travaux de l'Office international de bibliographie de Paul Otlet).

Dès 1951, une assemblée conjointe est organisée entre la FID, l'IFLA et l'ICA, qui sera suivie par l'établissement d'un comité de liaison en 1953 ; mais c'est surtout dans les discussions autour de projets de l'UNESCO que l'on assiste à un effort important d'élaboration de la spécificité des archives. C'est son inscription dans un regroupement supérieur qui incite l'ICA à produire des définitions qui reposent sur les spécificités des archives pour pouvoir se distinguer.

L'UNESCO, à travers ses programmes de développement de systèmes d'information nationaux mis en place à partir des années 1970, cherche à promouvoir une meilleure circulation des idées et des innovations entre les pays pour œuvrer à une pacification des relations internationales⁴. L'ICA, placé dans le même contingent que la FID et l'IFLA face aux dirigeants de ces programmes, a dû faire reconnaître la valeur et la place des archives ainsi que l'importance de financements spécifiques. Ces projets ont donc exigé un effort de réélaboration de ce que sont les archives. Ils ont donné lieu à la création de discours explicatifs spécifiques, destinés à faire comprendre à des non-spécialistes que la nature des archives, et donc le traitement archivistique, ne peuvent pas être subsumés à la nature des documents et aux traitements opérés par les bibliothèques ou les centres de documentation. La conceptualisation des domaines et des spécificités est particulièrement visible dans un document de travail présenté à l'UNESCO par les trois entités en 1977⁵. Dans ce document, ces entités requièrent des programmes séparés et verticalisés, mais également la possibilité d'intervenir de façon hori-

zontale sur des problématiques qui leur paraissent communes, telles que la formation ou la technologie. Ces programmes représentent par ailleurs les premières élaborations intellectuelles de la place des bibliothèques, archives et centres de documentation dans l'organisation de l'information nécessaire au développement culturel, scientifique et économique d'un pays.

De nombreux documents indiquent entre 1970 et 1980 une sédimentation des discours sur l'intérêt des archives pour les sciences et les technologies. Dans le cadre des coopérations avec l'UNESCO, des études de cas seront développées pour mesurer cet aspect (« *measuring and demonstrating the value of archival sources for the transfert of scientific and technological information*⁶ »), ce qui montre bien le pouvoir de ces définitions. Les discours que nous avons pu observer définissent en particulier l'intérêt des archives pour pouvoir retracer l'origine d'une découverte industrielle ou y retrouver des inventions qui n'auraient pas eu l'occasion de se développer dans leur temps. Montrer l'intérêt des archives dans le contexte de ces systèmes nationaux d'information représente⁷, il faut le souligner, un réel tour de force, car l'information y est perçue comme une denrée qui se « périmé » très rapidement [Borko 1968], ce qui va à l'opposé de l'activité de conservation des archivistes. En outre, la circulation de l'information que supposent de tels systèmes va généralement à l'encontre des législations concernant l'accès à la documentation, souvent réglée de façon assez restrictive dans les institutions d'archives, ce que les membres de l'ICA ne manqueront pas de faire remarquer.

La fonction des archives dans l'administration et la planification de l'État est

d'autre part réélaborée au travers des discours et techniques de la gouvernance qui apparaissent à cette époque. En 1970, le secrétaire exécutif de l'ICA écrit au dirigeant de l'UNITAR (United Nations Institute for Training and Research), à la suite des visites effectuées par l'ICA dans 38 pays africains : « Une confusion assez regrettable règne dans les esprits au sujet des Archives qui sont censées être ces dépôts de vieux papiers destinés à l'usage exclusif des pays nantis⁸. » Il rappelle alors le rôle essentiel des archives dans le fonctionnement de l'administration publique et indique leur importance dans la planification du développement. Ce rôle répond à une conception nouvelle de la place des archives dans le fonctionnement de l'État⁹. Ces approches sont en adéquation avec des théories archivistiques largement diffusées à cette

période [Schellenberg 1956], approches selon lesquelles le rôle de l'archiviste peut et doit commencer non pas simplement lors du dépôt institutionnel des archives, mais déjà dans les administrations elles-mêmes et sur des documents qui y sont encore utilisés. Ce déplacement de la position et du rôle des archives et de l'archiviste contribue à une nouvelle définition de ce que sont les archives pour englober plus d'espaces, et donc, dit platement, marque aussi la possibilité d'obtenir des lieux d'activité professionnelle supplémentaires. Les collaborations de l'ICA avec l'UNESCO sur ces problématiques des archives pour la bonne gouvernance culmineront avec la réalisation des RAMP Studies¹⁰ – programmes à long terme en matière de pré-archivage et d'archives dans le cadre du programme général d'information.

Normalisation

L'élaboration de standards, comme l'explique Laurent Thévenot [2009], confère un pouvoir de juridiction à celui qui les édicte et réussit à les imposer à travers différents mécanismes de validation. L'objectif pour nous est surtout d'attirer l'attention sur l'arbitraire de standards qui ne reposent pas tant qu'on voudrait l'imaginer sur une adéquation directe avec la réalité, mais dépendent d'un important travail de négociations et ont pour résultat de faire circuler et d'imprimer certains points de vue et définitions spécifiques.

En 1978, le Conseil commence à se préoccuper de la normalisation pour répondre au travail des comités techniques de l'International Organisation

for Standardisation (ISO) concernant la documentation et, notamment, sa terminologie. Afin d'être mieux reconnu par ces comités¹¹ et de faire pression pour intégrer les archives et leurs pratiques dans l'élaboration de standards relatifs, l'ICA met alors en place un secrétariat à la normalisation qui assure la liaison avec ces groupes de travail. Cette création montre l'importance de la normalisation (et de sa diffusion) pour l'institution et ses membres : l'absence de l'ICA sur ces questions déposséderait le Conseil du contrôle de son vocabulaire.

L'évolution des conceptions archivistiques sur ce point est d'importance, car elle marque le passage d'un accent mis sur l'unicité des fonds, et donc des

pratiques de description [Vitali 2005], à la possibilité de penser la standardisation de la description au niveau international [Da Fonseca 2011], contribuant ainsi à l'unification des définitions, dans un contexte où l'injonction de normalisation se fait partout plus forte [Busch 2011]. La littérature archivistique reconstitue généralement l'apparition d'un besoin de standardisation de la description à partir de l'informatisation des pratiques ou l'attribue à la circulation de copies liée à l'apparition du microfilm, qui aurait montré l'inadéquation entre les modes de description en raison de l'impossibilité de partager les descriptions déjà réalisées dans l'institution d'origine¹². Les archives de l'ICA, quant à elles, pointent un autre facteur essentiel : l'essor de la standardisation en général et dans le cadre de l'UNESCO en particulier. La standardisation permet de rendre les processus transparents [Star, Ruhleder 2010] en faisant disparaître les caractéristiques locales de la production des informations et de leur gestion, qui pourraient demander un effort de compréhension de la part des utilisateurs mais également empêcher l'interopérabilité entre les machines. Comme le remarque Thévenot [2009], si l'élaboration d'un standard représente un travail particulièrement lourd pour ses participants, il leur permet de s'assurer que leurs institutions auront des coûts d'adaptation moindres en faisant valoir leurs propres pratiques dans les discussions des comités dédiés. Dans le cas du standard de description, l'International Standard for Archival Description – General (ISAD-G), les membres qui ont participé à la première commission de travail ont largement repris des standards déjà existants dans leur pays

d'origine. Or, même si les acteurs considèrent que le processus a été marqué par de larges consultations et orienté vers l'inclusion de points de vue divergents¹³, le standard reflète une certaine façon de faire et de voir, et se fonde sur l'histoire des pratiques de certains pays, au détriment d'autres. On constate en effet que des projets tels que ceux de la normalisation de la description sont organisés à partir du travail de normalisation au niveau national préalablement réalisé par quatre pays, la France, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, travaux de normalisation qui sont comparés entre eux et utilisés comme base pour la réflexion et l'unification de la description. Cependant d'autres pays et/ou institutions avaient également mis en place un travail de normalisation comparable, ou un travail préalable de mise en commun¹⁴. La prédominance de certains pays dans l'élaboration des normes de description, par exemple, ne peut pas s'expliquer entièrement par l'absence d'une réflexion organisée dans d'autres régions du monde : l'unification des définitions s'est parfois faite à l'exclusion de certaines voix. De façon générale, cependant, l'adoption des standards est considérée comme désirable même par ceux qui n'ont pas participé à leur élaboration. La communauté archivistique semble s'entendre sur ce point, et envisage cette adoption comme une marque de progrès. On peut donc estimer que ce standard a réussi à convaincre la communauté archivistique de son bien-fondé. De la sorte, il contribue à modifier profondément les pratiques de description dans les institutions, non seulement en exigeant leur adaptation à une norme, mais aussi en invitant à une réflexion sur cette adaptation.

Bibliographie

- ABBOTT, Andrew Delano. 1988. *The system of professions: an essay on the division of expert labor*. Chicago ; London: The Univ. of Chicago Press.
- BLOUIN, Francis X, et William G ROSENBERG. 2011. *Processing the Past: Contesting Authority in History and the Archives*. New York: Oxford University Press.
- BORKO, H. 1968. «Information Science: What Is It?» *American Documentation* 19 (1): 3-5. doi: 10.1002/asi.5090190103.
- BUSCH, Lawrence. 2011. *Standards: recipes for reality*. Infrastructures series. Cambridge, Mass: MIT Press.
- COOK, Michael. 2011. «The RAMP Programme: a retrospect». *Comma* (2): 39-47. doi:10.3828/comma.2011.2.03.
- COUTURE, Carol. 1993. «Législation archivistique et politiques nationales d'archives». *Archivaria* (35): 144-152.
- DA FONSECA, Vitor. 2011. «The ICA description standards: the history of their creation and efforts to disseminate them». *Comma* (2): 49-58. doi: 10.3828/comma.2011.2.04.
- GRANGE, D. 2008. «Archivistique et mondialisation: deux constats, un débat». *Archives* 40: 71-89.
- KETELAAR, Eric. 1997. «The Difference Best Postponed?: Cultures and Comparative Archival Science». *Archivaria* 1 (44): 144-148.
- SCHELLENBERG, Theodore R. 1956. *Modern Archives: Principles and Techniques*. University of Chicago Press.
- STAR, Susan Leigh, et Karen RUHLER. 2010. «Vers une écologie de l'infrastructure». *Revue d'anthropologie des connaissances* Vol. 4, 1 (1): 114. doi: 10.3917/rac.009.0114.
- STIBBE, Hugo Leendert Philip. 1998. «Standardising Description: The Experience of Using ISAD(G)». *Janus: Archival Review* (1): 132-152.
- THÉVENOT, Laurent. 2009. «Postscript to the Special Issue: Governing Life by Standards. A View from Engagements». *Social Studies of Science* 39 (5): 793-813. doi: 10.1177/0306312709338767.
- VITALI, Stefano. 2005. «International archival descriptive standards: origins, developments and perspectives for the next future». II. kongres hrvatskih arhivista, Dubrovnik. *Hrvatsko arhivističko društvo*, <www.had-info.hr/rad-drustva/izlaganja/79-vitali-stefano-international-archival-descriptive-standards-origins-developments-and-perspectives-for-the-next-future->, cons. 21 mai 2014.

Notes

- 1 Les recherches à l'origine de cet article ont été réalisées grâce à une bourse de recherche de l'université de Lausanne en 2012. Elles n'auraient pas été possibles sans l'accueil généreux et la disponibilité des membres du secrétariat de l'ICA, que je remercie ici chaleureusement, ainsi que Didier Grange, archiviste de la Ville de Genève et ancien vice-président et secrétaire

général adjoint de l'ICA, qui, le premier, m'a indiqué l'existence de ce fonds. Mes remerciements vont également à Alexandre Camus, qui a bien voulu lire et discuter les versions successives de cet article. Si j'ai pu bénéficier de leur disponibilité, il va cependant sans dire que j'assume seule le contenu et les positions de ce texte.

- 2 Une première tentative était lancée sous l'égide de la Société des Nations en 1931.
- 3 Depuis 2012, l'ICA s'est doté de nouveaux statuts qui donnent le droit de vote aux institutions d'archives autres que nationales.
- 4 Voir UNESCO, UNISIST, *Study Report on the feasibility of a World Science Information System, by the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization and the International Council of Scientific Unions*, Paris, UNESCO, 1971, <<http://unesdoc.unesco.org/images/0006/000648/064862eo.pdf>>, cons. 18 mai 2014.
- 5 ICA, *Lettre circulaire aux membres nationaux de la Fédération internationale de documentation, de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et du Conseil international des archives*, 1977, 62.2 actions communes du Comité de liaison IFLA / ICA / FID, correspondance.
- 6 ICA, *Draft rapport on the role and significance of archives in the provision and transfer of scientific and technological information*, Paris, 1976, Réunion entre les responsables ICA et UNISIST, 56.2. relations internationales, UNESCO, UNISIST.
- 7 Voir RHOADS, J. B., *The Role of archives and records management in national information systems: a RAMP study*, UNESCO, 1989, PGI 89/WS/6.
- 8 ICA, Relation internationales, autres organisations, 64.11. UNITAR.
- 9 «Every government ought to be aware of the fact that a good organization will have an indirect but strong effect on the dynamics of the social processes»; in *Recommendations of the consultation on national planning policy and methodology for documentation, libraries and archives*, Paris, 1973, ICA 56.2. Relations internationales, UNESCO, UNISIST.
- 10 La liste de ces études est disponible sur le site des archives de l'UNESCO: <www.unesco.org/archives/new2010/en/ramp_studies.html>; voir aussi la rétrospective de ces programmes par Michael Cook [2011].
- 11 Les structures de la décision prévues par l'ISO représentent des processus complexes, intégrant de nombreuses étapes de consultation d'une part, mais aussi des statuts pour les différents représentants, qui vont de la simple mise au courant à la possibilité de faire des contributions.
- 12 Ce point est soulevé par Stibbe [1998], par ailleurs directeur du projet de 1990 à 2000. Pour un historique des normes par ses auteurs, voir le site du comité: <www.icacds.org.uk/eng/history.htm>.
- 13 Notamment par l'inclusion d'un membre australien dans les groupes de travail, par exemple, dans la mesure où ce pays travaille à partir d'une autre approche de la question des fonds, mais aussi par les différentes étapes de consultation qui ont été organisées par le groupe de travail. Voir Da Fonseca [2011].
- 14 On peut mentionner la Chine, l'URSS et certains pays d'Europe, notamment les Pays-Bas et la Suède.